

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Bail à intervenir entre le Département et le SDIS 13 pour l'occupation d'un immeuble sis Z.I des Paluds II - 310 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les termes du bail, à intervenir entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône, portant sur la location de l'immeuble départemental situé Z.I des Paluds II – 310, rue du Dirigeable – 13400 Aubagne,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer ce bail, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout acte ultérieur s'y rapportant dans la mesure où celui-ci n'entraîne pas de modifications substantielles aux dispositions du bail initial.

La recette correspondant au loyer annuel, soit 39 270,00 €, charges locatives en sus, sera imputée sur la ligne suivante du budget départemental: 75 – 0202 – 752.

A l'unanimité
M. MALLIÉ ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

